

COMMISSION DE DISCIPLINE

REUNION DU 25/11/2025 PV N°08

ETAIENT PRESENTS, Messieurs,

- Messieurs , MAITRE KAOUA DJAMELprésident
- BAHLOUL OMARSecrétaire
- ZARZI Abdelaziz..... Membre

ORDRE DU JOUR :

- 1- Traitement du courrier.
- 2- Affaires disciplinaire
- 3- Divers

Séance ouverte à 10h00 par le président qui souhaite la bienvenue aux membres présents, En suite passe la parole au secrétaire pour la lecture du courrier.

1-AFFAIRE DISCIPLINAIRE :

AFF N° 175 : RENCESHB/CRBAA (S) DU 21/11/2025

- BOULDJEDRI Oussama lic N° 0673 (ESHB)
Avertissement pour anti-jeu.
- BOUBESLA Hihem lic N° 0674 (ESHB)
Avertissement pour comportement anti-sportif.
- GOUMEIDA Adel lic N° 6890 (CRBAA)
Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BOUGUERRA Abderahmane lic N° J 1772 (CRBAA) Avertissement pour jeu dangereux.

AFF N° 176 : RENC ADM/UCBI (S) DU 22/11/2025

- DEHDOUH Immed lic N° 0529 (ADM)
Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BOUTAMINA Med Lamine lic N° 0721 (UCBI)
Avertissement pour anti-jeu.

AFF N° 177 : RENC USGA/CMB (S) DU 21/11/2025

- BENMAAMAR El Hocine lic N° 0456 (USGA)
Avertissement pour jeu dangereux.
- MEZZACHE Akram lic N° 0022 (CMB)
Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 178 : RENC CBDM/URBH (S) DU 21/11/2025

- NEGHCHE Oussama Lic N° 0104 (CBDM)
Avertissement pour comportement anti-sportif.
- MERNINE Fares lic N° 0116 (CBDM)
Avertissement pour jeu dangereux.

- AFRI Brahim lic N° 1366 (URBH) Avertissement pour jeu dangereux.
- LARBATNI Lotifi lic N° 0794 (URBH) 4 M/F pour comportement anti-sportif envers officiel exclu et amende de 10.000.00 est infligée au club.
- BOUKHMIS Tarek lic N° 2223 (URBH) 4 M/F pour comportement anti-sportif envers Arbitre exclu et amende de 10.000.00 est infligée au club.
- MECHATI Ahmed lic N° 0810 (URBH) 10 M/F pour tentative d'agression envers arbitre exclu et amende de 15.000.00 DA est infligée au club .
- CHEROUNA Billel lic N° 0014 (URBH) 1 M/F pour contestation de décision cumul de cartons exclu et amende de 5000.00 DA est infligée au club
- Amende de 1000.00 DA est infligée au club pour conduite incorrecte au club URBH.

AFF N° 179 : RENC CSB/USK (S) DU 22/11/2025

- AISSAOUI Zouheir lic N° 0930 (CSBounouara)
Avertissement pour jeu dangereux.
- HEDNA Abdennour lic N° 0945 (CSBounouara)
Avertissement pour jeu dangereux.
- HEBBALLATE Sofiane lic N° 2226 (USK)
Avertissement pour jeu dangereux.
- TALHI Rabah lic N° 0541 (USK) Avertissement pour jeu dangereux.
- A signaler l'absence de l'entraîneur du club USK sur le terrain amende de 10.000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 180 : RENC SPAM /ESB (S) DU 22/11/2025

- SELLAMI Moussa Lic N° 0434 (SPAM)
Avertissement pour jeu dangereux.
- NAFIR Hamza lic N° 0909 (SPAM)
Avertissement pour jeu dangereux.
- BELBAHRI Djebar lic N° 0428 5spam°
Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 181 : RENC TRHB/MBC (S) DU 22/11/2025

- BOUGHELOUT Djafer lic N° 0030 (TRHB)
Avertissement pour comportement anti-sportif.

- SAADAKHELKHAL Aymen lic N° 0027(TRHB)
Avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée au club
- BOURAMOULA Islam lic N° 0029 (TRHB) 1 M/F
pour cumul de cartons exclu.
- BOULALLA Aimen lic N° 0080 (TRHB) 2 M/F
pour insultes envers adversaire exclu et amende de 5000.00 DA est infligée au club.
- MANSOURI Ahmed Oussam lic N°1156 (MBC)
Avertissement pour comportement anti-sportif.
- SOFIANE Fadi Mohamed lic N° 1513 (MBC)
Avertissement pour comportement anti-sportif.
- DJERBOUA Amir lic N° 1512 (MBC)
Avertissement pour comportement anti-sportif.
- TALEB Mounir lic N° 1159 (MBC)
Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BOUTAMINE Abderrazek lic N° 1155 (MBC)
Avertissement pour comportement anti-sportif.
- AHMED Bouamea larbi li N° 1163 (MBC)
Avertissement pour comportement anti-sportif.
- Amende de 1000.00 DA est infligée au club pour conduite incorrecte (art 94).

AFF N° 182 : RENC EMC/MBC (C) DU 21/11/2025

- BOUHENICHE Iyad A/Rahmane lic N° 1266 (EMC) Avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée au club.
- BENTINE Youcef lic N° 1221 (EMC)
Avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 183 : RENC EMC/MBC (M) DU 21/11/2025

- REDJEM Heithem lic N° 1111 (EMC) 4 M/F
pour agression envers adversaire exclu et amende de 5000.00 DA est infligée au club.5art 64)

AFF N° 184 : RENC ESHB/URBH(M) DU 22/11/2025

- Vu la feuille de match

- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui signalent l'absence de l'équipe ESHB sur le terrain
- Vu l'article 41 Règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu par pénalité à l'équipe ESHB pour octroyer le gain du match au club URBH qui marque trois points et trois buts.
- Amende de 10.000.00 DA est infligée au club. ESHB payable avant le 22/12/2025
- Défalcation de 03 trois points à l'équipe ESHB (M)

AFF N° 185 : RENC ESHB/URBH(C) 22/11/2025

- A signaler l'absence de l'entraîneur du club ESHB sur le terrain amende de 10.000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 186 : RENC ESHB/URBH (J) DU 22/11/2025

- BOUAKACHA Tamer lic N° 0683 (ESHB)
Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BOUGHERRA Ahmed lic N° 1271 (ESHB)
Avertissement pour comportement anti-sportif.
- AKROUB Ahmed cherif lic N° 1609 (ESHB) 1 M/F
pour cumul de cartons exclu.
- A signaler l'absence de l'entraîneur du club ESHB sur le terrain .
- Amende de 10.000.00 DA est infligée au club

AFF N° 187 : RENC ADM/CBDM (J) DU 22/11/2025

- HEGUEHOUG Abdelhay lic N° 2081 (ADM)
Avertissement pour contestation de décision et Amende de 5000.00 DA est infligée au club.
- LECHEHEUB Mouatez billah lic N° 1800 ADM
1M/F pour cumul de cartons exclu.
- A signaler l'absence de l'entraîneur du club ADM sur le terrain Amende de 10.000.00 DA est infligée au club

AFF N° 188 : RENC ADM/CBDM (C) DU 22/11/2025

- BELKEREK Naserllah lic N° 1934 (ADM)
Avertissement pour jeu dangereux.
- BOUMENDJEL Ahmed lic N° 0439 (CBDM)
Avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée au club

- A signaler l'absence de l'équipe ADM sur le terrain et amende de 10.000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 189 : RENC CSC/THBOR (U13) du 21/11/2025

- A signaler l'absence de l'entraîneur du club THBOR sur le terrain. Amende de 10.000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 190 : RENC GFM/USB (U13) DU 21/11/2025

- A signaler l'absence de l'entraîneur du club USB sur le terrain amende de 10.000.00 da est infligée au club.

AFF N° 191 : RENC CSN/AAJMOC(U13) DU 21/11/2025

- A Signaler l'absence des entraîneurs des deux équipes sur le terrain amende de 10.000.00 DA est infligée au club.

AFFN° 190 : RENC GFM/USB(U13) DU 21/11/2025

- A signaler l'absence de l'entraîneur du club USB sur le terrain et amende de 10.000.00 DA est infligée au clubs.

AFF N° 191 : RENC CSN/AAJ/MOC (U13) 21/11/2025

- A signaler l'absence de l'entraîneur du club USB sur le terrain et amende de 10.000.00 DA est infligée aux deux clubs

AFF N° 192 : RENC ESA/MBSC (U13) DU 21/11/2025

- A signaler l'absence de l'entraîneur du club (ESA) sur le terrain et amende de 10.000.00 DA est infligée au club

AFF N° 193 : RENC ASCGT/RBC (U13) DU 21/11/2025

- A signaler l'absence de l'entraîneur du club (ASCGT) sur le terrain et amende de 10.000.00 DA est infligée au club

AFF N° 194 : REN CTRHB/AOR (U13) DU 21/11/2025

- A signaler l'absence de l'entraîneur du club (AOR) sur le terrain et amende de 10.000.00 DA est infligée au club

AFF N° 195 : RENC SDM/AOR (U13) DU 21/11/2025

- A signaler les absences des deux entraîneurs au deux clubs amende de 10.000.00 DA est infligée au deux clubs.

AFF N° 196 : RENC OSC/WSC (U13) DU 21/11/2025

- Vu la feuille de match
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui signalent l'absence de l'équipe OSC sur le terrain
- Vu l'article 41 Règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu par pénalité à l'équipe OSC pour octroyer le gain du match au club WSC qui marque trois points et trois buts.
- Amende de 10.000.00 DA est infligée au club. OSC payable avant le 22/12/2025
- Défalcation de 03 trois points à l'équipe OSC.

Dossier Transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 197 : RENC RSBC/CSEAK(U13) DU 22/11/2025

- A Signaler les absences des deux entraîneurs sur le terrain amende de 10.000.00 DA est infligée au deux clubs.

AFF N° 198 : RENC CSB/AEEA (U16) DU 21/11/2025

NON DEROULEMENT DE LA RENCONTRE

- Vu la feuille de match.
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui signalent le non déroulement de la rencontre
- Vu la présence des deux équipes sur le terrain
- Attendu que la rencontre en question a été programmée le 21/11/2025 à 10h30 au stade benbadis
- Attendu qu'après un temps réglementaire l'arbitre a constaté l'absence de l'ambulance plus Medecin la rencontre ne s'est pas déroulée.
- Attendu que le non déroulement de la rencontre est imputable à l'équipe CSG (2quipe recevante).
- Vu l'article 14 championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE

- De donner match perdu par pénalité à l'équipe CSG pour octroyer le gain du match au club AEEA qui marque 03 points et 03 buts

- On outre une amende de 10.000.00 DA est infligée ay club payable avant le 21/12/2025

Dossiers transmis à la COS en ce qui la concerne.

- A signaler l'absence des deux entraîneurs sur le terrain et amende de 10.000.00 DA est infligée aux deux clubs

AFF N° 199 : RENC RSBC/CSEAK (U18) DU 22/11/2025

- A signaler l'absence des deux entraîneurs des deux équipes sur le terrain amende de 10.000.00 DA est infligée aux deux clubs.

AFF N° 200 : RENC CSG/AEEA (C) DU 21/11/2025

- Vu la feuille du match
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui signalent l'absence de l'équipe du CSG sur le terrain.
- Vu l'article 41 championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DE DECIDE

- Match perdu par pénalité à l'équipe CSG pour octroyer le gain du match au club AEEA qui marque 03 points et 03 buts.
- Amende de 10.000.00 DA est infligée au club payable avant le 21/12/2025
- DEFALCATION DE 03 POINTS

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

- A signaler l'absence de l'entraîneur du club AEEA sur le terrain amende de 10.000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 201 : RENC UDOC/ASC4 (C-M) du 22/11/2025

- Vu les feuilles de match
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui signalent l'absence des catégories jeunes du club UDOC (C et M)
- Vu l'article 41 Reglement chamt jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu par pénalité à l'équipe UDOC (C et M) pour octroyer les gains des matchs au club ASC4 qui marque 03 points et 03 buts pour chaque catégories (C et M).
- Amende de 10.000.00 DA est infligée au club UDOC pour chaque catégories payable avant le 22/12/2025
- Défalcation de 03 points au club UDOC pour chaque catégories (C et M).
- A signaler l'absence des entraîneurs du club ASC4 sur le terrain amende de 10.000.00 DA est infligée au club pour chaque catégories (C ET M).

AFF N° 202 : RENC CSBOUN/CAK(J) 21/11/2025

- DJELLILI Moncef lic N° 2572 (CSBounouara) avertissement pour contestation de decision et amende de 5000.00 DA est infligée au club
- ACHI Skander Habib Allah lic N° 1043 (CAK) 4 M/F pour insultes envers arbitre et amende de 10.000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 203 : RENC CSBOUN/CAK(C) DU 21/11/2025

- REHAMENIA Oubeidi lic N° 2120 (CSBoun) Avertissement pour jeu dangereux
- HOUES Senededdine LIC N° 1059 (CAK) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 204 : RENC CESC/USK (J) DU 21/11/2025

- A Signaler l'absence de l'entraîneur du club USK sur le terrain amende de 10.000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 205 : RENC CSEC/USK (C) DU 21/11/2025

- A Signaler l'absence de l'entraîneur du club USK sur le terrain amende de 10.000.00 DA est infligée au club

AFF N° 206 : RENC CSBOUN/CAK (U16) 21/11/2025

- Vu la feuille de match
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui signalent la présence de l'équipe CSB avec un effectif de 06 joueurs

- Vu l'article 85 Règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIS LA CD DECIDE :

- Match perdu par pénalité à l'équipe CSBOUNOUARA pour octroyer le gain du match au club CAK qui marque 03 points et 03 buts.
- Amende de 10.000.00 DA est infligée au club CSBounouar payable avant le 21/11/2025
- Défalcation de Trois Points

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 207 : RENC CESC/USK (M) DU 21/11/2025

- A Signaler l'absence de l'entraîneur USK (M) sur le terrain amende de 10.000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 208 : RENC CRAC/IRBAS (S) du 24/11/2025

- ABBEKKA Med El Hadi lic N° 0825 (CRAC) Avertissement pour jeu dangereux.
- DJAIA Boudjema Lic N° 0030 entrtraîneur CRAC Avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée au club.
- ZEHANI Mounder lic 0260 (IRBAS) Avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée au club.
- ABUSAADA Mohamed lic N° 0263 (IRBAS) Avertissement pour jeu dangereux.
- BENBAZIZ Djamel lic N° 0261 (IRBAS) Avertissement pour contestation et amende de 5000.00 DA est infligée au club.
- SOUALMI Oualid lic N° 0272 (IRBAS) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- REMILI Khalil lic N° 0273 (IRBAS) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- Amende de 1000.00 DA est infligée au club pour conduite incorrecte (ART 94).

RECTIFICATIF

Erreur de frappe AFF N° 141 Rencontre (S) UCBI/USGA du 14/11/2025

BIEN LIRE :

- **BOUTAMINA Abdeldjalil** lic N° 0590 (CMB) 2 M/F pour insultes envers adversaire au lieu de **BOUTAMINA MED Djalil** lic N° 0588 Amende de 5000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 173 : RENC ESA/CSN (U13) DU 14/11/2025

BIEN LIRE : Absences des deux entraîneurs des deux clubs sur le terrain amende de 10.000.00 DA est infligée aux deux clubs.

ERREUR DE FRAPPE AFFAIRE N° 154 :RENCONTRE MBSC/CSC (C) DU 14/11/2025

BOULOUEDNINE Mouad lic N° 1777 (MBSC) BIEN LIRE :

Avertissement pour comportement anti-sportif au lieu de 4 M/F pour comportement anti-sportif envers arbitre.

AFFAIRE N° 153 : RENCONTRE CRBAA/CREG (M) DU 15/11/2025

ERREUR DE FRAPPE/ BIEN LIRE /

BENAZOUZ Siradj eddine lic N° 0881 (CRBAA) Avertissement pour comportement anti-sportif au lieu de 01 M/F pour contestation de décision exclu.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION

MAITRE / DJAMELEDDINE KAOUA